

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEAUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Christine BERTIN, Stéphane BERTIN.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

19.02.0015

Subventions aux OCCE pour l'année
civile 2019



RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux écoles de la commune afin de leur permettre, via les OCCE (Offices Centraux de la Coopération à l'Ecole), de régler directement certaines dépenses scolaires :

- le soutien de projets spécifiques (sorties pédagogiques exceptionnelles, financement d'intervenants thématiques...),
- la réponse à des besoins particuliers en équipement collectif (matériels et mobiliers pédagogiques comme par exemple du matériel de motricité et des jeux spécifiques...),
- le soutien des RASED (Réseaux d'Aide Spécialisés) et des classes spécialisées (ULIS et UEP2A) pour l'achat de fournitures et matériels spécialisés,
- la participation à la cotisation d'assurance scolaire.

Les crédits permettant le calcul de la subvention pour chaque école sont répartis de la manière suivante :

- **15 €** par élève en élémentaire,
- **17 €** par élève en maternelle,
- **300 €** par classe pour les sorties scolaires en maternelle,
- **229 €** par poste d'enseignant spécialisé (maitre E et maitre G) pour les RASED,
- **382 €** par classe spécialisée (ULIS et UEP2A),
- **Participation** à la cotisation d'assurance scolaire (0,25€ par enfant plus le montant des biens assurés).

Un état des sommes versées est établi au vu des effectifs des établissements scolaires de la Commune, et est joint au présent rapport pour validation par le Conseil Municipal.

Un contrôle de l'utilisation des différentes subventions est réalisé en fin d'année civile.

La dépense globale est de **162 497, 45 €**.

En conséquence, je vous propose :

➤ d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des sommes, calculées au vu, des effectifs des établissements scolaires de la Commune, telles que présentées dans le tableau ci-annexé et des crédits prévus au budget 2019 chapitre 65 article 6574, sous fonction 20 « subventions vie scolaire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter un soutien financier :

✓ aux écoles vaudaises pour des projets spécifiques (sorties pédagogiques exceptionnelles, financement d'intervenants thématiques...), des besoins particuliers en équipement collectif (matériels et mobiliers pédagogiques comme par exemple du matériel de motricité et des jeux spécifiques...) et le paiement d'une quote-part de leur cotisation d'assurance.

✓ aux RASED (Réseaux d'Aide Spécialisés) et aux classes spécialisées (ULIS et UEP2A) pour l'achat de fournitures et matériels spécialisés.

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Madame Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre :
Abstention :

➤ Autorise Madame la Maire à procéder au versement des sommes, calculées au vu, des effectifs des établissements scolaires de la Commune, telles que présentées dans le tableau ci-annexé et des crédits prévus au budget 2019 chapitre 65 article 6574.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY